

Appel d'offres 2026 pour l'attribution de quatorze contrats doctoraux et d'un contrat partiel

Approuvé par le conseil de l'ED Erasme du 09 avril 2026.

Dans le cadre de la campagne 2026 de recrutement des doctorants contractuels, l'école doctorale Érasme lance un appel d'offres pour l'attribution de quatorze contrats doctoraux et d'un quinzième contrat partiel. Le critère principal d'attribution de ces contrats doctoraux reste la qualité scientifique des propositions et l'adéquation entre le projet et le candidat. Nous encourageons par ailleurs la soumission de projets de recherche :

- Traitant de problématiques en lien avec les transitions que vivent nos sociétés : transitions écologique, sociétale, numérique, énergétique...
- Qui, à partir d'un ancrage territorial, permettent un rayonnement à l'international de notre université et de notre territoire.

Financement des contrats doctoraux

Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 300 € brut. L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

Le contrat partiel de l'ED Érasme correspond à 24 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Il devra être complété par un co-financement d'un montant identique couvrant les 12 autres mois de masse salariale du contrat doctoral (36 mois).

Pour le co-financement d'un contrat doctoral, les financements ANR émanant d'un autre établissement que Sorbonne Paris Nord ne sont pas éligibles.

L'attestation de l'obtention du co-financement signée par l'ordonnateur des crédits devra être fournie lors du dépôt du dossier de candidature.

Le contrat partiel cofinancé fera l'objet d'une description spécifique : 2/3 du financement est assuré par l'Université Sorbonne Paris Nord, et 1/3 par un acteur externe (institution, collectivité, entreprise, fondation...). La sélection se fera selon les mêmes critères d'excellence scientifique, en tenant compte de l'adéquation du projet avec le cofinancement et les objectifs du partenaire.

Procédure/calendrier

- Mardi 26 mai 2026 : Date limite pour l'ouverture d'un dossier de candidature sur la plateforme des doctorants.
- Mardi 02 juin 2026 : Validation des candidats par la direction des unités de recherche sur la plateforme des doctorants (plateforme de candidature) et envoi des classements et argumentaires à l'école doctorale.
- Mercredi 10 juin 2026 : Première réunion du jury – visio
- Vendredi 19 juin 2026 : Seconde réunion du jury – auditions des candidats (présentiel)
- Mercredi 24 juin 2026 : Conseil de l'école doctorale – vote sur l'attribution des contrats doctoraux

Dossier de candidature

1) Pour l'ouverture d'un dossier sur la plateforme

À la suite d'une procédure de sélection interne à chaque unité de recherche, les candidates et candidats sélectionnés déposent leur dossier sur la plateforme numérique des doctorants.

La ou le candidat, sous couvert de la direction de thèse et de la direction de l'unité de recherche, sollicite par mail l'école doctorale (ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr) et en copie la direction de l'ED (direction-ederasme@univ-paris13.fr), en fournissant les informations suivantes :

- Nom, prénom et civilité de la candidate et du candidat
- Email et date de naissance
- Unité de recherche d'accueil à l'USPN

- Discipline de doctorat
- Titre du sujet de thèse
- Financement : Indiquer « Contrat doctoral Sorbonne Paris Nord (USPN) » et Indiquer sur quel contrat la ou le candidat postule (contrat doctoral ordinaire ou contrat partiel).
- Nombre de doctorantes et doctorants actuellement encadrés par la direction/co-direction de thèse

2) Onglets à compléter sur la plateforme

Onglet « Identité du doctorant » :

1. Coordonnées
2. Diplôme(s) : Pour le M2 ou diplôme équivalent, s'il n'est pas encore obtenu, il convient de fournir à *minima* le dernier relevé de notes disponible dans document supplémentaire.
3. Pièces à fournir

Onglet « Candidature au doctorat » :

1. Financement : cocher « Contrat doctoral Sorbonne Paris Nord (USPN) » et Indiquer sur quel contrat la ou le candidat postule (contrat doctoral ordinaire ou contrat partiel).
2. Projet doctoral : il n'est pas nécessaire de fournir les informations concernant la composition du comité de suivi.
3. Pièces à fournir : Le projet de thèse doit être de 5 pages maximum bibliographie incluse.

Important : Chaque candidate et candidat ne peut postuler **qu'à un seul type de contrat**. Il n'est pas possible de déposer plusieurs candidatures sur différents contrats simultanément.

Fonctionnement du jury

Le jury est composé de représentants des unités de recherche et de représentants des doctorantes et doctorants. Les directions de thèse peuvent être présentes lors des auditions mais ne prennent pas la parole. Les informations souhaitées par la direction de thèse doivent figurer dans la lettre de soutien.